

– Ne pas reproduire sans autorisation –

TRAVAIL ET SENS DE LA JUSTICE EN REGIME LIBERAL.
QUELQUES PROPOSITIONS POUR LA REFLEXION ET L’ACTION

*– COLLOQUE DES 60 ANS DE L’IST,
UCL, 25 OCTOBRE 2012 –*

par Matthieu de Nanteuil¹

Cette contribution propose de renouveler la réflexion sur le travail, en croisant les acquis de la sociologie du travail avec ceux de la sociologie morale.

La sociologie du travail a, dans l’immense majorité de ses réalisations, considéré que la connaissance sur le travail supposait une opération critique de déconstruction des structures de domination et/ou de compréhension des mondes vécus au travail, sans affronter directement la question de la justice sociale (pour une synthèse, voir Méda, 1998 ; Lallement, 2007 ; Vatin, 2008). De son côté, la sociologie morale a eu du mal à émerger dans le champ sociologique proprement dit, en raison de sa dépendance à l’égard de la philosophie politique et morale, de son insuffisante prise en compte des enjeux propres au monde du travail, mais aussi des difficultés de la discipline sociologique à considérer les questions éthiques comme des questions pertinentes. En dépit de l’orientation initiale de la sociologie française impulsée par Durkheim, et de travaux conduits par quelques auteurs importants (Ladrière, 2001 ; Gosselin, 1992), Patrick Pharo (2004)

¹ Centre de recherches interdisciplinaires Démocratie, Institutions, Subjectivité (CriDIS/IACCHOS) – Université catholique de Louvain (UCL).

rappelle que la sociologie a toujours considéré le questionnement éthique avec circonspection. Pour de nombreux auteurs, la « morale » ne ferait, au mieux, que se greffer sur une intelligibilité politique des rapports sociaux allant bien au-delà d'une supposée normativité éthique, au pire, que dissimuler des rapports de domination extérieur aux actes productifs. Son examen ne présenterait donc pas de grand intérêt heuristique².

C'est dans ce contexte que la publication de *De la Justification. Les économies de la grandeur*, par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991), a marqué une étape importante dans l'histoire des relations compliquées entre sociologie du travail et sociologie morale. Pour la première fois, des chercheurs éminents soulignaient l'importance qu'il y avait, pour la sociologie elle-même, à comprendre l'infrastructure éthique des échanges sociaux. Plus précisément, ils formulaient une proposition d'interprétation des échanges sociaux sur la base d'une « grammaire éthique », elle-même issue d'une relecture, sélective mais opérante, des grands textes de la tradition philosophique. La notion de « sens de la justice » (Boltanski, 1990 ; Boltanski et Thévenot, 1991 ; Nachi, 2006) est apparue comme une notion frontière entre deux approches concurrentes de la justice : celle de « sentiment de justice », largement répandue en psychologie organisationnelle mais qui souffre d'un manque de réflexion normative relative à l'idée de justice sociale³ ; celle de « principe de justice », qui provient de la réflexion philosophique – essentiellement de la philosophie pratique – mais tend à considérer la réalité sociale comme un « jardin » dans lequel devraient s'appliquer des principes définis extérieurement à elle⁴. Dans cette dernière version, le sens que les sujets sociaux attribuent à l'idée de justice compte moins que cette idée même.

La notion de « sens de la justice » rompt avec de tels présupposés. Elle considère que les principes qui sous-tendent la notion de justice sociale, dans la société comme dans les milieux de travail, sont largement façonnés par les acteurs en fonction d'une série de grammaires à leur disposition. Loin de céder à l'alternative « juste-injuste », elle considère que les sujets agissent à partir d'une classification empirique de la justice, certes inaboutie, mais suffisamment pertinente pour être prise au sérieux (Nachi, 2006 ; Renault, 2004). Elle souligne, en d'autres termes, la pluralité des conceptions du juste dans les sociétés contemporaines, faisant le lien avec certains travaux philosophiques ayant eux-mêmes engagé un travail critique à l'égard de leur propre tradition (Ricoeur, 1995 ; Walzer, 1997).

S'inscrivant dans la lignée wéberienne, le regard proposé par *De la justification. Les économies de la grandeur* contenait néanmoins un risque important : celui de considérer que l'essentiel de la réflexion éthique porte sur le *système* capitaliste, non sur le *travail* dont ce système entend

² Patrick Pharo parle à ce propos « d'une éclipse historique de la sociologie morale en tant que discipline » depuis sa fondation par Durkheim jusqu'à sa résurgence à la fin des années soixante-dix, « ce qui ne doit pas être confondu avec une disparition de la morale ou de l'éthique dans la recherche sociologique du XXe siècle » (Pharo, 2004, p. 26).

³ Pour une synthèse dans la littérature francophone, voir notamment El Akremi, A., Guerrero, S. et Neveu, J.-P. (2006). *Comportement organisationnel. Tome 2. Justice organisationnelle, enjeux de carrière et épuisement professionnel*, Bruxelles, De Boeck.

⁴ La notion de « jardin » est empruntée à Z. Bauman (2008, p. 49). Bauman en fait un usage spécifique, liée à la conception que la rationalité instrumentale se fait des rapports humains dans la mise en œuvre de la solution finale. Mais son œuvre tend précisément à montrer qu'une simple réplique de principe, déconnectée des conditions pratiques dans lesquelles se déploie la rationalité instrumentale, ne parvient pas à mettre un terme à cette situation anthropologique, qui fonde le rapport entre activité de connaissance et sociabilité. Voir également : Bauman (1978, 1998).

« exploiter » les potentialités⁵. Ce faisant, une telle orientation n'a pas vu à quel point sa conception critique du système économique partageait malgré tout l'idée – libérale – selon laquelle le travail ne saurait être une catégorie pertinente pour le questionnement éthique. Rétrospectivement, la sociologie du travail trouverait ici de nouveaux arguments en faveur de sa position la plus répandue.

L'objet de cet article est de chercher à sortir de cette difficulté. Pour cela, il propose une réflexion en plusieurs étapes : dans un premier temps, il évoque brièvement deux tendances socio-économiques contemporaines, qui conduisent à occulter ces préoccupations ; dans un deuxième temps, il s'intéresse aux racines idéologiques d'un tel évitement, cristallisée dans l'opposition entre Smith et Marx ; dans un troisième temps, il relate la manière dont le champ des théories libérales de la justice en est venu, à son tour, à rejeter le travail hors-les-murs de la réflexion éthique ; dans un quatrième temps, il suggère de redéfinir les conditions d'une éthique sociale dans le travail, à l'aide d'un triple schème normatif (« négocier », « se développer », « reconnaître »). En conclusion, il reprend à son compte la proposition d'une « politique de la civilité » formulée par Etienne Balibar (2010), dont le travail serait l'un des lieux privilégiés.

ESA, RSE : ELEMENTS DE PROBLEMATIQUE

Cet article n'est pas le lieu pour balayer l'ensemble des transformations contemporaines concernant le statut du travail dans la formation d'une normativité éthique. Faute de mieux, nous souhaiterions indiquer que le double processus de « contractualisation » de l'Etat social – à travers la figure de l'Etat Social Acif (ESA) (Vielle, Cassiers, Pochet, 2005) – et de montée en généralité de l'entreprise comme « institution du bien commun » – à travers la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) (Postel, Cazal, Chavy, Sobel, 2011) – s'accompagne, *dans les deux cas*, d'un évitement de la problématique évoquée ici.

Pour l'ESA, il s'agit de revenir à l'ancienne figure du travail héritée de la tradition libérale – le travail comme *valeur en soi*, indépendamment de ses conditions de réalisation. Bien que certains des arguments avancés ne soient pas dénués d'intérêt, cette approche revient à interdire à l'expérience de travail toute autre prétention normative que celle déjà incluse dans une telle conception, attachée à une approche restrictive de « l'effort » et du « mérite » (de Nanteuil, Pourtois, 2005a ; de Nanteuil, 2012). De son côté, la RSE fait peser sur l'entreprise un ensemble d'orientations normatives. Cette démarche a pour avantage d'exhiber publiquement les limites du système capitaliste – elle souligne son « irresponsabilité » quant à la façon dont il utilise les ressources de l'environnement naturel et social, lesquelles sont mises à sa disposition par le biais des institutions publiques –, mais pour inconvénient d'aboutir à une justification *a posteriori* du système lui-même. Cette justification n'est pas seulement liée au fait que, le plus souvent, les théories et pratiques de la RSE s'abstiennent de porter le fer sur les *structures* du capitalisme. Elle renvoie également au discrédit que la RSE fait peser sur l'ancienne hiérarchie capital-travail au profit d'une « consultation horizontale » des parties prenantes, à la déconnexion de ses orientations normatives vis-à-vis de processus de négociation encadrés par le droit et, enfin, à la mise hors-jeu des dilemmes éthiques rencontrés dans les activités ordinaires (Salmon, 2007 ; de Nanteuil, 2009b).

⁵ Pour une définition plus spécifique du travail, voir Bevort, A., Jobert, A., Lallement, M. et Mias, A. (2012).

Dans ces conditions, il importe de souligner que, dans un cas comme dans l'autre, c'est bien la catégorie fondatrice du « travail » qui demeure exclue de la réflexion éthique. A ce constat d'époque, nous voudrions cependant ajouter une analyse plus rétrospective, inspirée de l'anthropologie économique. Il serait en effet assez naïf de penser que ces dispositions ne seraient que le fruit d'un simple « retournement » idéologique. Elles traduisent, à l'évidence, une inflexion majeure des politiques sociales, dont les effets de déstabilisation profonde des pactes sociaux issus de l'après-guerre sont patents. Mais l'Etat social qui a accompagné la formation de ces pactes sociaux n'était pas irréprochable (Pallier, 2005 ; Laville, 1999 ; Castel, 1995). Bien qu'adossé à un schème éthico-politique voyant dans l'intervention publique la pierre d'angle de la démocratie sociale, il a lui-même sous-estimé les conditions de possibilité d'une éthique sociale dont le travail serait l'un des lieux privilégiés. Voilà pourquoi l'exigence qui est la nôtre dans cette contribution est celle, sinon d'une refondation – ses linéaments existent depuis longtemps –, mais d'une réarticulation de catégories séparées.... Il importe alors de préciser le processus interne à la modernité ouvrant sur cette séparation. Sans prétendre être exhaustif, deux étapes sont à signaler.

VALEUR-TRAVAIL ET « FORME-VALEUR » DU TRAVAIL

La première remonte à la confrontation entre Smith et Marx et, plus spécifiquement, au débat sur la « valeur » du travail (Méda, 1998, 2012). Comme nous l'avons eu l'occasion de le montrer par ailleurs, l'idée que, dans la tradition libérale, le travail « constitue le valorimètre général de toute chose ne s'oppose pas, pour A. Smith, au fait que celui-ci constitue au départ une coquille vide qui reçoit sa valeur effective de l'échange sur le marché. De manière plus prosaïque, le travail est subordonné à l'échange, dans le cadre d'une théorie générale de la valeur, qui fait reposer l'autonomie humaine sur l'intérêt privé et sa contrepartie juridique – le contrat » (de Nanteuil, Pourtois, 2005b).

Louis Dumont apporte sur cette question une précision déterminante : « Il est clair que le travail et l'échange pris ensemble sont au centre de la théorie d'A. Smith. [...] Mais ce dernier a préféré sa seconde définition de la valeur, la définition à travers l'échange, parce que, de son point de vue justement fondé sur l'observation des transactions, il était nécessaire de considérer l'échange pour mettre en évidence l'équivalent de ce qui sera la plus-value de Marx [à savoir, le gain monétaire et le surcroît de richesse]. C'est cette préoccupation qui a dicté l'identification entre une quantité de travail d'une part, et un salaire – soit la valeur d'un travail – d'autre part. Mais il faut remarquer que cette identification n'a été possible que parce qu'A. Smith confondait vraiment ces deux sortes de choses. De cette confusion entre le travail comme valeur et la valeur du travail témoignent d'autres passages [de son œuvre]. [...] Mais alors, A. Smith lui-même a-t-il vraiment une théorie de la valeur-travail ? Bien qu'un passage dise le contraire, la réponse finale est : non » (Dumont, 1985, p. 118-122, souligné par nous).

Prenant acte de cette impasse, Marx élabore une théorie de la valeur, qui ne cherche pas tant à assigner une *autre* valeur au travail qu'à déconstruire la « forme-valeur » du travail, c'est-à-dire l'ensemble des opérations idéologiques conduisant à dissoudre le travail – lieu anthropologique d'expérience de soi et du monde, à ses yeux – dans la catégorie de la « valeur »⁶. Comme le

⁶ On peut tenter de circonscrire la déconstruction marxienne de la « forme-valeur » à travers le raisonnement suivant : (i) la formation de la valeur du travail à travers l'échange conduit à scinder le processus de valorisation du travail, en dissociant la *valeur d'échange* (« la valeur d'échange apparaît d'abord comme le rapport quantitatif, comme la

montre Richard Sobel, cette critique générale de la valeur explique assez largement la réticence du marxisme à l'égard du « réformisme » et, plus largement, à l'égard de transformations politiques qui ne chercheraient pas à déconstruire ce qui ressemble à une violence anthropologique. L'enjeu est bien celui de la construction d'une société – la société communiste – caractérisée, à son étage supérieur, par « une liberté non économique, la liberté d'expression des potentialités de la *praxis* humaine » (2012, p. 462). De son côté, Etienne Balibar souligne que la question de la « forme-valeur » renvoie à la constitution d'un « équivalent généralisé », reposant à son tour sur les figures du « contrat » et du « fétichisme » (Balibar, 2011). La « forme-valeur » est pour Marx une *abstraction réelle* : elle transforme le travail vivant en une catégorie abstraite, tout en occultant le processus qui sous-tend une telle opération (sur le sujet, voir : Vincent, 1987 ; de Nanteuil, 2009 ; Postpone, 1993). Le paradigme de la circulation généralisée, d'essence « contractuelle », devient alors le paradigme de référence, interdisant tout aménagement propre. Mais cette circulation déploie également sa propre « mystique », au sens où elle donne à la « chose », à la « marchandise », le pouvoir de faire croire en ses facultés auto-créatrices. Comme le précise Balibar, en faisant référence aux travaux de Moishe Postone : ceci n'a pas pour seule conséquence « le fétichisme de la marchandise ou de l'argent mais [celui du] travail lui-même (du travail *en tant que* marchandise), qui remplit [dans l'économie politique] une fonction de dissolution et une fonction de confirmation des apparences » (Balibar, 2011, p. 327, souligné par nous).

Cette présentation succincte permet de rappeler la dissymétrie radicale entre ces deux lectures du travail, non seulement sur le plan du contenu mais sur celui de la profondeur analytique. Le prix à payer de la critique marxienne s'est néanmoins avéré très lourd : il a consisté à priver le monde du travail de toute réflexion éthique *autonome*, celle-ci étant « investie » par une surdétermination qui en interdirait l'émergence même. Ce défaut de prise en charge a eu un contre-effet, dont les prolongements théoriques se sont avérés redoutables : au moment où il agissait au nom de la libération des travailleurs, le marxisme orthodoxe a, *de facto*, privé ceux dont il entendait défendre le sort du statut de sujet éthique, capables d'étayer leurs revendications sur une argumentation propre⁷. Même si cette difficulté a été partiellement résolue par la construction de l'Etat social – à laquelle Durkheim, faut-il le rappeler, avait assigné une fonction

proportion dans laquelle des valeurs d'usage d'espèces différentes s'échangent l'une contre l'autre » – Bidet, 1999, p. 1195) de la *valeur d'usage* (« par valeur d'usage, il faut entendre toute chose présentant une utilité socialement reconnue, toute chose qui, par ses propriétés, satisfait des besoins humains de n'importe quelle espèce » – *ibid.*, p. 1194) ; (ii) le travail incorporé dans le processus de création de valeur d'échange apparaît alors comme un *travail abstrait*, c'est-à-dire un travail détaché de ses conditions effectives de réalisation ; (iii) une telle disposition contribue à la genèse du *travail-marchandise*, c'est-à-dire à l'achat et la vente de ce qui n'est plus un travail (au sens marxien d'une condition de possibilité de l'humanisation du monde) mais une *force* de travail (le travail dans son expression aliénée, source de l'inhumanité moderne). Nous sommes ici au centre de ce que, dès les *Manuscrits de 1844*, Marx nomme lui-même le *travail aliéné* ; (iv) cette approche permet de réduire le travail à l'état de *dépense organique*, dont la rétribution peut désormais s'établir en fonction des conditions nécessaires à sa seule reproduction ; (v) l'ensemble de cette architecture se cristallise à son tour dans la *forme-monnaie*, c'est-à-dire dans la constitution d'un équivalent matériel généralisé, qui organise la circulation indéfinie des marchandises et des hommes, en occultant la réalité de rapports sociaux fondés sur l'exploitation. Loin d'une hypothétique « valeur du travail », articulée à la question du mérite ou du démérite, c'est la « forme-valeur » du travail qui est, pour Marx, au centre de l'idéologie capitaliste.

⁷ C'est un point qu'a également fait ressortir Balibar lorsque, travaillant sur les contradictions internes à la pensée de Marx, il rappelle que l'émancipation des ouvriers ne peut être que le fait des ouvriers eux-mêmes. Le refus marxien de fonder une théorie de la subjectivité s'explique, selon lui, par le fait que Marx voyait dans la subjectivité une construction « bourgeoise », comme la trace du fétichisme de la marchandise à l'intérieur de la pensée spéculative (Balibar, 2011, p. 315-342)

explicitement morale –, la relation entre travail et sens de la justice s'est, dans la famille progressiste, nouée originairement autour de cette difficulté.

SENS DE LA JUSTICE EN REGIME LIBERAL

On comprend mieux, dans ce contexte, la nature du succès rencontré par les théories de la justice émanant du renouveau de la philosophie politique et morale, en particulier avec la parution de *Theory of Justice* (Rawls, 1971), puis de *Theorie des Kommunikativen Handelns* (Habermas, 1981). Sans chercher à entrer dans le dédale des critiques ayant suivi la parution de ces deux œuvres séminales, on soulignera le fait que chacun a contribué à modifier substantiellement le regard porté sur le questionnement éthique. Comme le souligne Policar (2006), ce regard est appelé à s'émanciper définitivement de sa dépendance à l'égard des registres politique et /ou économique pour se constituer en champ analytique autonome. Pour autant, il ne s'agit nullement de revenir au débat antérieur. Tandis que Rawls oppose à la tradition utilitariste un déontologisme inspiré de Kant, Habermas engage une mise à distance sévère du marxisme, opposant au travail productif les ressources sémantiques et normatives du langage argumenté. Issus de deux traditions relativement éloignées l'une de l'autre (la philosophie analytique anglosaxonne *vs.* la théorie critique de l'Ecole de Francfort), ces deux auteurs ont cependant en commun d'avoir élaboré une architecture normative de grande ampleur. Dans un cas, celle-ci vise à proposer une *hiérarchie de principes de justice* en vue d'améliorer la situation des plus vulnérables dans le respect des libertés de base et de la règle d'équité (*fairness*) ; dans l'autre, elle entend souligner, face à la prépondérance de l'argent et du pouvoir, le potentiel d'émancipation de la société civile, à la condition que cette société s'organise comme *espace public de discussion* et, pour cela, se plie aux règles de l'échange intersubjectif orienté vers l'entente.

Cette équivalence apparente des deux œuvres ne doit pas cacher des divergences profondes, en particulier quant au rapport qu'elles entretiennent avec les sciences sociales. Toutefois, cette divergence se met en scène sur fond d'une option commune à l'égard du travail : celle consistant à ôter à ce dernier un rôle *spécifique* sur le plan de la normativité éthique (de Nanteuil a, de Nanteuil b). Le travail n'est pas ignoré comme tel, mais exclu de la scène normative.

Fidèle à la famille libérale, Rawls fait reposer l'ensemble de son édifice sur les libertés de base, qui constituent le socle de la justice sociale en régime libéral. Nous ne discuterons pas ici de la liste des libertés évoquées, si de la sous-estimation de la genèse historique qui en commande la formation (Rawls, 1993, 1995)⁸. Il importe davantage de rappeler que cette construction axiologique se nourrit d'une conception du travail dans laquelle celui-ci demeure assujéti à la rationalité économique en vigueur : il est, en d'autres termes, conçu comme un simple rouage au service des finalités de l'entreprise, elle-même conçue comme un *agent économique*. La structure des rapports sociaux de production est en quelque sorte « effacée » au profit d'une analyse, utile mais insuffisante, de la structure de l'échange, rejoignant ainsi la façon dont Louis Dumont désignait, dès l'origine de l'économie politique, le propre du libéralisme.

⁸ Bien que Rawls n'ignore pas que ces libertés sont censées être acquises *après* un certain seuil de développement, son analyse défend l'idée que ces libertés, considérées à l'instant t, *préexistent* aux échanges sociaux inégalitaires qui traversent la société en question. Cette préexistence est une condition de possibilité de son architecture normative, qui commence avec le « voile d'ignorance » et se poursuit par la définition d'un « ordre lexicographique ». En dépit de sa critique vigoureuse de l'utilitarisme, cette caractéristique rattache très profondément Rawls à la famille libérale.

A cela s'ajoute un point important. Si les clauses de justice sociale avancées par Rawls ont pour vocation de placer le marché sous la contrainte de l'éthique – ouvrant par là même un vaste champs de recherches, en particulier quant aux politiques publiques –, le fait d'avoir retiré au travail toute spécificité normative rend quasiment impossible l'application de sa théorie au sein des organisations de production. Dans le périmètre d'une organisation⁹, le statut des plus vulnérables – le plus souvent, les « moins qualifiés » – est structurellement réglé par les contraintes de la division du travail, au point qu'aucun changement initié à ce niveau ne semble en mesure de modifier substantiellement leur condition (Wuhl, 2002). Ce que Rawls ne voit pas – et qu'un auteur comme Walzer a bien souligné – est que cette difficulté n'autorise nullement le geste analytique consistant à priver le travail du moindre statut normatif : cela reviendrait, en pratique, à donner un blanc-seing aux formes diverses d'« exploitation » de la main d'œuvre, que l'on entende par là le processus économique lui-même (« l'extraction du surtravail non rémunéré ») ou sa structuration politique, sous la forme de l'abus de pouvoir, du mépris, etc. (Arnsperger, 2009). Pour Walzer (1997, p. 235-259), il importe d'éviter le *cumul* des inégalités, en dissociant la sphère de l'argent, celle du pouvoir et celle de la qualification¹⁰. Plus largement, on peut dire qu'un tel constat conduit à mettre en cause une certaine conception de la justice – la conception rawlsienne, pour faire vite –, non l'idée qu'il faudrait exclure du champ des théories de la justice sociale la catégorie même du « travail ».

Le paradoxe de la philosophie habermassienne est que, loin de procéder à la manière de Rawls et d'« effacer » la question du travail, Habermas *théorise* l'opposition frontale qui, à ses yeux, doit séparer la sphère du travail de celle de l'échange intercompréhensif (Habermas, 1986, 1987). Cette approche est néanmoins celle qui a le moins résisté à l'observation sociologique, au point que plusieurs chercheurs de premier plan (Dejours, 2009 ; Zarifian, 1996) ont été amenés à reconnaître leur dette à l'égard d'Habermas, tout en contestant les conditions épistémologiques posées par ce dernier à sa propre théorie. Même difficile, l'exigence d'une parole *au* et *sur* le travail (Grosjean, Lacoste, 1999) est l'un des acquis les plus importants de la sociologie du travail, la recherche empirique servant ici d'aiguillon à des lignes de démarcation théoriques trop abstraites. Sans que ces recherches aient été portées par une intention explicite – selon laquelle ils fourniraient par eux-mêmes les conditions d'une relégitimation de la question éthique –, ils ouvrent néanmoins une voie propice permettant d'approfondir la réflexion à ce sujet.

PROPOSITIONS POUR UNE « GRAMMAIRE ETHIQUE » DE LA RATIONALISATION¹¹

Nous avons déjà eu l'occasion d'ébaucher une « cartographie » des éthiques susceptibles de s'appliquer au monde du travail, sous la forme de *schèmes normatifs* (de Nanteuil 2012, 2011). Ces schèmes ne doivent pas être compris comme de simples « mots d'ordre », qu'il suffirait de

⁹ La notion de « périmètre organisationnel » ne doit pas laisser sous-entendre que, face à l'importance de la théorie rawlsienne, il suffirait d'opposer un « cas d'organisation », délimité une fois pour toutes par son périmètre juridique ou géographique. Cette notion s'applique plus largement à un secteur, à une branche professionnelle, voire à la société entière, pour peu que ceux-ci soient considérés du point de vue de leurs *rapports de production*, et non du seul point de vue des *mécanismes de circulation* qu'ils contribuent à générer.

¹⁰ Pour voir comment le diagnostic de M. Walzer sur les « emplois pénibles » peut s'appliquer au monde du travail, voir (de Nanteuil, Cnop, 2006).

¹¹ Par « rationalisation », nous faisons référence aux conditions de valorisation du travail – à sa constitution comme lieu d'une possible éthicité, sous contrainte d'efficacité.

mobiliser en vue de se sortir de situations difficiles. Pour en saisir le sens, il importe de les décrire comme des indices grammaticaux, autrement dit comme les révélateurs d'une série de grammaires disponibles, dont les acteurs-sujets évoquent la présence dans les milieux du travail sans en saisir nécessairement ni la cohérence ni la puissance axiologique (Genard, 1999 ; Berger, 2012).

Par « grammaire éthique », on entend la manière dont le sens de la justice est à la fois *contenu* dans les pratiques de travail et en demande d'une *clarification* normative. Cette notion s'inspire directement de celle de « sens de la justice », évoquée plus haut à propos des travaux de Luc Botanski et Laurent Thévenot (1991). Elle a été complétée par les travaux d'Emmanuel Reynaud. Dans un livre important, celui-ci considère que l'expérience de l'injustice dispose d'un « potentiel cognitif », qui « relève tout à la fois d'une conscience réflexive (d'un retour du sujet sur ses attentes non satisfaites) et d'une herméneutique imparfaite (d'une interprétation de la non satisfaction de ces attentes comme du principe faisant *l'injustice de la situation*, sans que ces attentes soient pour autant posées *a priori* comme des principes de justice) » (Renault, 2004, p. 98). Au-delà des forces et faiblesses de l'éthique de la discussion, assez largement répertoriées par la littérature, ces schèmes sont au nombre de trois : « négocier », « se développer », « reconnaître »¹².

1. Sans revenir en détail sur le modèle des *Economies de la grandeur*, on rappellera que le terme de « justification » assigne à l'éthique une fonction particulière, celle de garantir la *légitimité* des choix, y compris au sein des appareils de domination fondés sur l'autorité rationnelle-légale. En d'autres termes, tout acte finalisé par un but repose à leurs yeux sur un ensemble de justifications, dont il importe de stabiliser la pluralité à travers une « éthique du compromis » (Nachi, 2011, 2001). Cette approche revient, en pratique, à fournir les conditions d'une *grammaire de la négociation*. Cette grammaire n'est pas pour autant l'émanation directe de l'intentionnalité des acteurs : elle exprime la façon dont ceux-ci se réapproprient des significations disponibles, léguées par des « conceptions du juste » héritées de l'histoire. Placée sous le registre de la légitimité, l'éthique est donc, en même temps, décrite comme le résultat d'une sédimentation historique, dans laquelle se forme une « subjectivité ».
2. C'est pourtant là que ce schème normatif apparaît comme le plus lacunaire. Non seulement en raison du fait que l'ordre lexicographique qu'il présuppose n'est pas très éloigné de l'ordre rawlsien – appelant logiquement les mêmes critiques¹³ –, mais parce qu'il n'aborde pas « le problème de la *formation du sujet éthique* dans les univers de travail » (de Nanteuil, 2011, p. 261). Initiée il y a longtemps à travers le thème du « développement social d'entreprise » (Sainsaulieu, 1986, 1992), la notion « développement » ouvre une voie propice pour tenter de surmonter cette difficulté. Théorisée par Amartya Sen (1999, 2000, 2005), elle aboutit au concept de « capacité », qui vise à maintenir l'horizon de la liberté comme puissance d'action individuelle, mais en s'intéressant à l'idée de *liberté effective*. Il

¹² La mise à jour de ces différents schèmes repose sur une enquête, engagée de longue date, relative aux conditions d'application de certains acquis de la philosophie politique et morale au monde du travail. Sur le sujet, voir notamment (de Nanteuil, 2012 ; de Nanteuil, 2012).

¹³ Cet ordre lexicographique repose, pour l'essentiel, sur « l'emboîtement » des trois règles suivantes : défense de la pluralité ; stabilisation de cette pluralité sous la forme de compromis ; présence du « monde civique » parmi les justifications invoquées.

s'agit de faire en sorte que les personnes et les groupes soient en mesure d'user de leurs libertés en ayant les moyens *structurels* d'y accéder. Critique interne à la tradition libérale, Sen fait porter son exigence grammaticale sur les structures sociales, chargées de convertir des libertés formelles en libertés réelles. Le monde objectif y est donc abordé sous la forme d'une « structure de conversion ». Mais la subjectivité y subit également une transformation majeure. Redéfinie comme puissance d'actualisation, elle s'organise à travers un double mouvement d'*engagement* dans le monde (pour y construire des droits, élargir la « base » des conversions possibles) et d'*exigence* vis-à-vis du monde (faire en sorte que ce monde accroisse effectivement les conditions de la liberté). On comprend que les applications dans le monde du travail soient nombreuses, notamment dans le champ de la formation d'adulte, de la gestion des carrières ou de la négociation collective (De Munck, Zimmermann, 2008 ; De Munck, Didry, Ferreras, Jobert, 2012).

3. Mais de quel sujet parle-t-on ? Chez Sen, le sujet demeure pensé de façon non critique, sous la forme d'une continuité, sinon d'une unité d'action. C'est là qu'intervient un troisième schème normatif, autour du concept de « reconnaissance ». Issu du travail de relecture critique de la philosophie habermassienne par Axel Honneth, il vise à poser le problème des conditions intersubjectives nécessaires à l'existence du sujet lui-même. La phrase de Honneth – « la reconnaissance précède la connaissance »¹⁴ – ne doit pas seulement être comprise comme un prérequis égocentrique, mais comme une disposition à partir de laquelle élaborer une théorie critique de la société, seule condition pour que le « subjectif » ne soit pas un masque – l'équivalent sémiotique de l'« inauthentique ». La violence anthropologique évoquée plus haut, que Honneth nomme également « réification », se situe pour lui dans « l'oubli » de la trame relationnelle de la vie quotidienne (2007, p. 52-70). Que serait en effet un sujet connaissant mis au ban du monde ? C'est dans la mise à jour des formes de mésestime, qui corrompent la vie éthique, que se situe l'enjeu de la normativité.

Les conditions d'application de sa théorie au monde du travail sont nombreuses, même si toutes ne sont pas satisfaisantes¹⁵. Au-delà des problèmes que posent des demandes de reconnaissance toujours plus accrues, on lui reprochera de ne pas résoudre entièrement les problèmes qu'il pose : faisant de la reconnaissance le vecteur d'un « rapport positif à soi », il ne va pas au bout de l'une de ses idées-maîtresse, celle d'une formation conflictuelle du sujet, sur le plan social ou psychique. D'autres travaux majeurs – ceux de Dejours (2009) ou de Butler (2009, 2002) insistent à l'inverse sur cette altérité constitutive de la subjectivité. Que ce soit dans le débat sur l'intelligence du corps ou dans la tension sexe-genre, ils cherchent à faire droit à un sujet qui puisse être compris dans les rapports de pouvoir qui grèvent sa condition subjective – et qui trouve, dans cette condition, les moyens d'une reconnaissance effective. Loin de se réduire à une simple activité productive, le travail apparaît alors comme la marque d'une *difficulté à être*, comme une activité sur soi et sur le monde marqué du sceau de l'inadéquation (de Nanteuil, 2009, p. 80).

¹⁴ La phrase exacte est la suivante : « La réification au sens de l'oubli de la reconnaissance signifie donc que, dans l'accomplissement du processus de la connaissance, nous cessons d'être attentifs au fait que cette connaissance doit son existence à une reconnaissance préalable » (*ibid.*, p. 82).

¹⁵ Pour un dossier complet sur la question voir : (Kocyba, 2007 ; Renault, 2007 ; Voswinkel, 2007).

VERS UNE « POLITIQUE DE CIVILITE » ?

Les différents schèmes que nous avons évoqués dépendent, à l'évidence, d'un ensemble de conditions immanentes que de plus amples recherches devraient s'attacher à explorer. On peut citer, par exemple, la structure des formes de propriété, le poids cultures professionnelles et la variété des contextes institutionnels (nationaux/supranationaux). A l'épreuve de la pratique, il n'est pas dit que ces grammaires soient investies de la même façon, ni que leurs potentialités puissent effectivement émerger autour des éléments que nous avons dégagés. Leur mise en œuvre pose, plus largement, la question du rôle des institutions dans genèse de la transformation sociale.

Etienne Balibar nomme « civilité » le type de politique qui, face au dérèglement du monde, serait susceptible de fournir un tracé général (Balibar, 2010). Rejoignant par certains aspects les réflexions d'Amartya Sen, il s'en éloigne en posant – comme chez Christophe Dejours ou Judith Butler – la discontinuité du sujet au centre de la formation sociale des sociétés modernes (2011, p. 463-515). Cette approche fait peser sur les institutions une exigence majeure. Mais plutôt que de chercher à *résoudre* sur le plan institutionnel les problèmes évoqués ici, elle vise à *utiliser* le levier institutionnel pour créer les conditions d'une éthique sociale. Car c'est bien de cela, au fond, qu'il est question : moins une éthique du politique qu'une tentative de structuration politique des conditions de la vie éthique. Dit autrement, cette politique de la civilité considère que les institutions doivent être au service de la *praxis*, et non l'inverse. Au-delà du rapport explicite entre travail et sens de la justice, on touche là, très certainement, à un point de débat majeur pour les sciences sociales critiques.

BIBLIOGRAPHIE

Arnsperger, C. (2005) *Critique de l'existence capitaliste. Pour une éthique existentielle de l'économie*, Paris, Cerf.

Arnsperger, C. et Van Parijs, P. (2000) *Ethique économique et sociale*, Paris, La Découverte.

Balibar, E. (2011). *Citoyen-sujet et autres essais d'anthropologie philosophique*, Paris, PUF. Notamment : « Le contrat social et le sujet de l'échange. Marx et le sujet de l'échange », p. 315-342, et : « Le mal-être du sujet », *ibid.*, pp. 463-515.

– (2010). *Violence et civilité*, Paris, Galilée.

– (2001). *La philosophie de Marx*, Paris, La découverte.

Bauman, Z. (1998). *Postmodern ethics*, Oxford, Blackwell.

– (1978). *Hermeneutics and social science : approaches to understanding*, London, Hutchinson.

Berger, M. (2012). « Mettre les pieds dans une discussion publique. La théorie de la position énonciative appliquée aux assemblées de démocratie participative », in Cefai, D. et Perreau, L. (dir.). *Goffman et l'ordre de l'interaction*, Paris, PUF, p.391-425.

Bevort, A., Jobert, A., Lallement, M. et Mias, A. (eds). (2012). *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF.

Bodet, C. et Lamarche, T. (2007) « La Responsabilité sociale des entreprises comme innovation institutionnelle. Une lecture régulationniste », *Revue de la Régulation*, n°1, juin.

- Boltanski, L. (1990). *L'amour et la justice comme compétences. Trois études de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- Boltanski, L. et Chiapello, E. (1999) *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991) *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Butler, J. (2009) *Des corps qui comptent. De la matérialité et des limites discursives du « sexe »*, Paris, La Découverte.
- (2002) *La vie psychique du pouvoir*, Leo Scheer.
- Canto-Sperber, M. (1996) *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, pp.1316-1324.
- Cassiers, I., Pochet, P. et Vielle, P. (eds). (2005). *L'Etat social actif: vers un changement de paradigme ?*, Bruxelles, Peter Lang.
- Castel, R. (1995) *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Dejours, C. (2009) *Travail vivant. 1. Sexualité et travail. 2. Travail et émancipation*, Paris, Payot ;
- (1998) *Souffrance en France*, Paris, Fayard ;
- (1993) « Intelligence pratique et sagesse pratique, deux dimensions méconnues du travail réel », *Education Permanente*, n°116, 1993/3.
- Dejours, C. et Renault, E. (dir.) (2007) « La reconnaissance », *Travailler*, n°18, pp. 7-135.
- De Munck, J., Didry, C., Ferreras, I. et Jobert, A. (eds) (2012). *Renewing Democratic Deliberation in Europe. The Challenge of Social and Civil Dialogue*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.
- De Munck, J. et Zimmermann, B. (dir.) (2008), *La liberté au prisme des capacités : Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Dubet, F. (dir.) (2006) *Injustices : l'expérience des inégalités au travail*, Paris, Seuil.
- Dumont, L. (1985) *Homo aequalis. 1. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, 1985.
- (1983b), « Préface », in Polanyi, Karl, *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, pp. I-XX.
- Durkheim, E. (1994) *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- Ferreras, I. (2007) *Critique politique du travail. Travailler à l'heure de la société des services*, Paris, Sciences Po.
- Genard, J.-L (1999). *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Cerf.
- Gosselin, G. (1992). *Une éthique des sciences sociales : la limite et l'urgence*, Paris, L'Harmattan.
- Grosjean, M. et Lacoste M. (1999). *Communication et intelligence collective. Le travail à l'hôpital*, Paris, PUF.
- Habermas, J. (1987) *Théorie de l'agir communicationnel. 1. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société. 2. Critique de la raison fonctionnaliste*, Paris, Fayard.
- (1986) *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Cerf.
- Honneth, A. (2007a), *La réification. Petit traité de théorie critique*, Paris, Gallimard.

– (2007b) « Travail et agir instrumental. A propos des problèmes catégoriels d'une théorie critique de la société », *Travailler*, n°18, pp. 17-58.

Kocyba, H. (2007). « Reconnaissance, subjectivisation , singularité », *Travailler*, n°18, pp. 103-118.

Ladrière, P. (2001). *Pour une sociologie de l'éthique*, Paris, PUF.

Lallement, M. (2007). *Le travail, une sociologie contemporaine*, Paris, Gallimard.

Laville, J.-L. (2010). *Politique de l'association*, Paris, Seuil.

– (1999). *Une troisième voie pour le travail*, Paris, DDB.

Méda, D. (2012). « Valeur », in Bevort, A., Jobert, A., Lallement, M. et Mias, A. (2012). *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, pp. 829-835.

(1998). *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Flammarion (2^e éd.).

Nachi, M. (2006). *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin.

– (2001) « La vertu du compromis : dimensions éthique et pragmatique de l'accord », *Revue Interdisciplinaire d'Etudes Juridiques*, n°46, pp. 81-110.

Nachi, M. (eds) (2011). *Actualité du compromis. La construction politique de la différence*, Paris, Armand Colin.

de Nanteuil, M. (2012). « Ethique », in Bevort, A., Jobert, A., Lallement, M. et Mias, A. (2012). *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, pp. 297-302 ;

– (2011). « Un autre monde ou un monde plus juste ? Pour une anthropologie critique du management », in Taskin, L. et de Nanteuil, M. (eds) (2011), *Perspectives critiques en management. Pour une gestion citoyenne*, Bruxelles, De Boeck, pp. 239-269.

– (2009a). *La démocratie insensible. Economie et politique à l'épreuve du corps*, Toulouse, Erès.

– (2009b) « L'éthique de responsabilité... contre la RSE ? » *Sociologies pratiques*, 2009/1, n° 18, pp. 65-77.

de Nanteuil, M. et Cnop, A. (2006), « Penser la justice dans les organisations : de Weber à Walzer », *Travailler, Revue internationale de psychopathologie du travail*, pp. 183-202.

de Nanteuil, M. et Pourtois, H. (2005a), « L'Etat social actif : une réponse à l'intégration sociale par le travail ? », in Cassiers, I., Pochet, P. et Vielle, P. (eds). (2005). *L'Etat social actif : vers un changement de paradigme ?*, Bruxelles, Peter Lang, p. 323-350.

de Nanteuil, M. et Pourtois, H. (2005b), « L'Etat social actif : une réponse à l'intégration sociale par le travail ? » (*version longue*), in DOCH, *Documents de la Chaire Hoover d'Ethique économique et sociale*, Louvan-la-Neuve.

Palier, B. (2005). *Gouverner la sécurité sociale : la réforme du système français de protection sociale depuis 1945*, Paris, PUF.

Pharo, P. (2004) *Morale et sociologie. Le sens et les valeurs entre nature et culture*, Paris, Gallimard.

Polanyi, K. (2008), *Essais*, Paris, Seuil ;

– (1983), *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.

- Policar, A. (2006) *La Justice sociale. Les enjeux du pluralisme*, Paris, A. Colin.
- Postone, M. (1993). *Time, Labor and Social Domination : A Reinterpretation of Marx's Critical Theory*, Cambridge University Press.
- Pourtois, H. (2009) « La reconnaissance : une question de justice ? Une critique de l'approche de Nancy Fraser », *Politique et Sociétés*, Volume 28, numéro 3, p. 161-190 ;
- (2002) « Lutte pour la reconnaissance et politique délibérative », *Philosophique*, 29/2, pp. 287-309.
- Rawls, J. (1995). *Libéralisme politique*, Paris, PUF.
- (1993). *Justice et démocratie*, Paris, Seuil.
- (1991). *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- Renault, E. (2007). « Reconnaissance et travail », *Travailler*, n°18, pp. 119-135.
- (2004). *L'expérience de l'injustice*, Paris, La découverte.
- Reynaud, E. (2007) « La responsabilité sociale de l'entreprise à l'épreuve de l'Europe », *Revue française de gestion*, 2007/11, n°180, pp. 109-130.
- Ricœur, P. (1995). *Le juste*. Paris, Seuil.
- Sainsaulieu, R. (dir.) (1992) *L'entreprise, une affaire de société*, Paris, FNSP ;
- (1987). *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, FNSP ;
- (1986) *L'identité au travail : les effets culturels de l'organisation*, Paris, FNSP.
- Salmon, A. (2007) *La Tentation éthique du capitalisme*, Paris, La Découverte.
- Sen, A. (2005) *La démocratie des autres*, Paris, Payot.
- (2000) *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob.
- (1999) *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte.
- Taskin, L. et de Nanteuil, M. (eds) (2011), *Perspectives critiques en management. Pour une gestion citoyenne*, Bruxelles, De Boeck.
- Vatin, F. (2008). *Le travail et ses valeurs*, Paris, Albin Michel.
- Voswinkel, S. (2007). « L'admiration sans appréciation. Les paradoxes de la double reconnaissance du travail subjectivisé », *Travailler*, n°18, pp. 59-87.
- Walzer, M. (1997) *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil.
- Wuhl, S. (2002). *L'égalité, nouveaux débats. Rawls, Walzer*, Paris, PUF.
- de Woot, P. (2005) *Responsabilité sociale de l'entreprise, Faut-il enchaîner Prométhée ?*, Paris, Economica.
- Zarifian, P. (1996) *Travail et communication : essai sociologique sur le travail dans la grande entreprise industrielle*, Paris, PUF ;
- (1993) *Le travail et l'événement*, Paris, L'Harmattan.